



La parité progresse dans les conseils municipaux de Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, 36 % des élus des conseils municipaux en 2018 sont des femmes. Cette part a progressé depuis les élections de 2008, notamment sous l'impulsion des lois en faveur de l'égalité hommes-femmes en politique. La parité est presque atteinte dans les conseils des communes de 1 000 habitants et plus où la loi l'impose sur les listes. Ce n'est pas le cas pour les autres communes où 33 % de femmes siègent dans les conseils municipaux. Les élues sont plus jeunes que leurs homologues masculins. Il y a relativement peu de femmes à la tête des municipalités, moins d'un maire sur cinq, et en particulier dans les grandes communes.

Xavier Tribout, David Brion, Insee

Les lois en faveur de l'égalité hommes-femmes en politique ont été mises en place à partir des années 2000. Les règles de parité s'appliquent désormais dans les assemblées régionales, départementales, ainsi que dans les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus.

Comme au niveau national, la parité est atteinte en Bourgogne-Franche-Comté dans tous les conseils départementaux, et près de l'être au Conseil régional où 47 % des élus sont des femmes (figure 1). À l'Assemblée nationale et au Sénat, la parité est moins avancée : les femmes représentent 39 % des sénateurs et 32 % des députés de la région.

Moins de femmes dans les conseils municipaux de la région qu'au niveau national

En Bourgogne-Franche-Comté, la part des femmes élues dans les conseils municipaux est de 36 % en mars 2018 contre 32 % au scrutin de 2008. Elle est en progression de plus de 4 points sous l'impulsion de la loi qui impose, depuis 2014, l'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme sur les listes proposées aux électeurs pour les 500 communes de 1 000 habitants et plus.

Si la féminisation progresse, elle demeure moins forte dans la région qu'au niveau national (40 %) ; elle est l'une des plus basses de France avec Grand-Est et la Corse. La parité est plus avancée dans les régions de l'Ouest et du Sud de la France. Ainsi, la Bretagne arrive en tête des régions métropolitaines avec près de 45 % de femmes dans les conseils municipaux.

En fait, la Bourgogne-Franche-Comté compte de nombreuses communes de moins de 1 000 habitants où la parité n'est donc pas imposée sur les listes : 77 % des élus municipaux y exercent leur mandat contre 56 % en France. De plus, dans ces petites communes, les conseils municipaux sont

également un peu moins féminisés : ils comptent 33,2 % de femmes contre 34,5 % au plan national.

1 Des assemblées départementales et régionales proches de la parité

Nombre d'élus et proportion de femmes pour différents types de mandats politiques

	Bourgogne-Franche-Comté		France
	Nombre d'élus	Part de femmes (en %)	Part de femmes (en %)
Députés	25	32,0	38,7
Sénateurs	18	38,9	31,0
Conseillers régionaux	100	47,0	47,8
Conseillers départementaux	304	50,0	50,0
Élus des conseils municipaux	43 493	36,3	40,0
dont communes de moins de 1 000 hab.	33 527	33,2	34,5
dont communes de 1 000 hab. et plus	9 966	47,1	47,2

Sources : Ministère de l'intérieur, RNE situation mars 2018 ; Sénat et Assemblée nationale, statistiques janvier 2019

Les nouvelles conseillères sont plus jeunes que leurs homologues masculins

Au plan régional comme national, les élues sont souvent plus jeunes que leurs homologues masculins. Ainsi, dans la région, 55 % des femmes élues ont moins de 55 ans. À l'opposé, 52 % des hommes sont âgés de 55 ans ou plus.

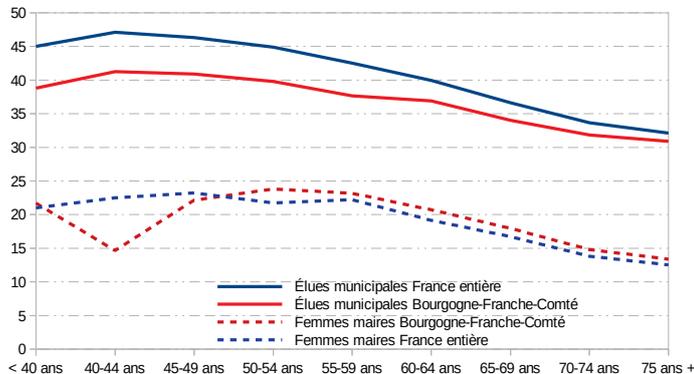
La proportion de femmes parmi les élus atteint son plus haut niveau entre 40 et 49 ans (figure 2) ; à partir de 50 ans, la part de femmes élues diminue, celle des hommes continue d'augmenter jusqu'à 70 ans.

La tranche d'âge la plus nombreuse chez les femmes est celle des 45-49 ans tandis que chez les hommes, ce sont les 65-69 ans qui sont les plus présents.

La féminisation des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants varie selon les départements (figure 3). C'est dans l'Yonne, la Nièvre, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort que les conseils municipaux sont les plus féminisés avec plus de 36 % d'élus. En revanche, les conseillères municipales sont moins présentes dans les petites communes de Côte-d'Or, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône : moins de 33 % de femmes.

2 Le taux de femmes élues décroît à partir de 50 ans

Taux de féminisation par âge des élus municipaux (en %)



Source : Ministère de l'intérieur, RNE situation mars 2018

Les hommes continuent d'occuper les postes à responsabilité

La Bourgogne-Franche-Comté compte 660 femmes parmi les 3 700 maires. La parité est loin d'être atteinte à la tête des conseils municipaux, dans la région comme au niveau national. En Bourgogne-Franche-Comté, 18 % des maires sont des femmes, à peine plus qu'en 2008 (17 %).

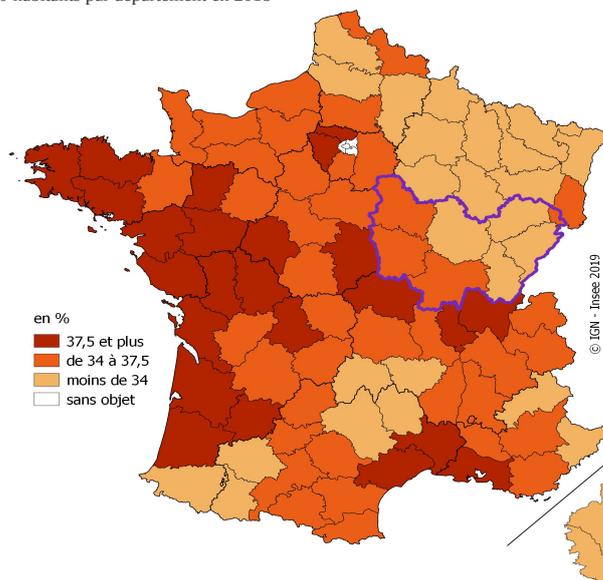
La féminisation est plus forte parmi les premiers adjoints (27 %), parmi les seconds adjoints (33 %) et surtout parmi les autres conseillers municipaux (38 %) (figure 4).

La plupart des femmes maires dirigent une petite commune : neuf sur dix administrent une commune de moins de 1 000 habitants, celles-ci ne représentant que sept communes régionales sur dix.

Par ailleurs, la région compte un peu plus de femmes à la tête des municipalités qu'en France entière, 18 % contre 17 %, grâce aux petites communes. La féminisation parmi les maires est en effet plus avancée dans les communes de moins de 1 000 habitants (20 %) que dans les communes plus grandes (15 %).

3 Plus de femmes dans les petites municipalités de l'Yonne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort

Taux de féminisation parmi les élus des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants par département en 2018



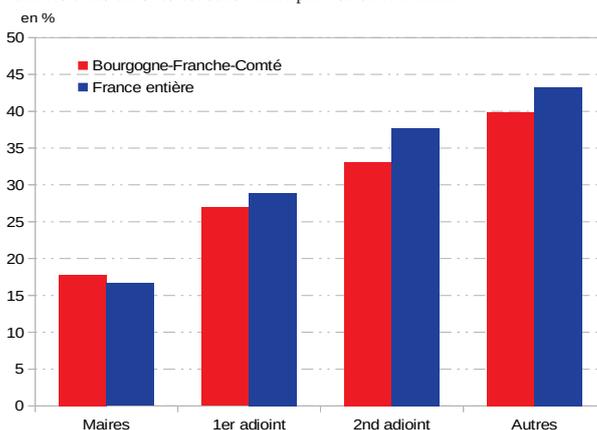
Source : Ministère de l'intérieur, RNE situation mars 2018

Parmi les vingt plus grandes villes de Bourgogne-Franche-Comté, quatre sont dirigées par des femmes : Sens, Montbéliard, Montceau-les-Mines et Audincourt.

Les femmes maires sont moins âgées que leurs homologues masculins : 46 % ont moins de 60 ans contre 36 % chez les hommes. Cependant, seules une vingtaine de femmes de moins de 40 ans sont à la tête d'une mairie en Bourgogne-Franche-Comté contre 80 hommes de moins de 40 ans. ■

4 Peu de femmes à la tête des municipalités

Part de femmes élues dans les conseils municipaux selon le mandat



Source : Ministère de l'intérieur, RNE situation mars 2018

Pour en savoir plus

- Ulrich A., Bordet-Gaudin R., « Femmes et hommes en Bourgogne-Franche-Comté : les inégalités tendent à se réduire », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 6, mars 2016.
- Niel X., « La part des femmes dans les conseils municipaux en 2019 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL* n° 131, mars 2019.
- Niel X., « La part des femmes dans les conseils communautaires en 2019 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL* n° 132, mars 2019.
- Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, « Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes », *Chiffres clés* - édition 2018.

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :
Isabelle Revillier

Crédit photo :
Laurent Cheviet

ISSN : 2497-451X

© Insee 2019

